



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# CORRIGÉ

## BARÈME PROPOSÉ (40 points)

### 1 - CADRE SOCIAL : (10 points)

- 1 - 1 point
- 2 - 3 points
- 3 - 3 points
- 4 - 2 points
- 5 - 1 point

### 2 - CADRE COMMERCIAL : (20 points)

- 1 - 1 point
- 2 - 1 point
- 3 - 2 points
- 4 - 1 point
- 5 - 2 points
- 6 - 13 points

### 3 - CADRE JURIDIQUE : (10 points)

- A - 4 points
- B - 6 points

B.P.

Spécialité : **CHARCUTIER TRAITEUR**

**CORRIGÉ**

Code Spécialité :

Durée :  
2 h 00

Session  
2003

Épreuve : E4 – U42 Environnement Économique Juridique et Social de l'entreprise.....  
N° Sujet : 03-1635.....

Coefficient:  
1

Folio  
1 / 4

## 1 - CADRE SOCIAL : (10 points)

- 1 - Il peut y recourir car le remplacement d'un salarié absent est l'un des 4 motifs de recours au contrat intérimaire. (1 point)
- 2 - L'agence intérimaire se charge des formalités d'embauche à la place de l'employeur.
- (3 points) {
- Sélection par l'ETT du salarié en tenant compte de la demande de l'entreprise utilisatrice.
  - Vérification des qualifications des candidats.
  - Le coût du service rendu par l'ETT à l'entreprise utilisatrice est fixé par le contrat de mise à disposition de manière définitive. Ainsi l'employeur sait à quoi il s'engage.
- 3 - Le contrat intérimaire passé entre l'ETT et le salarié
- (3 points) {
- Le contrat de mission du salarié dans l'entreprise utilisatrice.
  - Le contrat de mise à disposition passé entre l'ETT et l'entreprise utilisatrice.
- 4 - {
- (2 points) {
- Oui car le motif de renouvellement (prolongation de l'arrêt de travail) supprime le délai de carence.
  - Le délai de carence est le temps que doit respecter l'employeur entre 2 contrats intérimaires ou entre un contrat intérimaire et un CDD sur le même poste de travail ;
- 5 - La période d'essai sera de 2 jours. (1 point)

## 2 - CADRE COMMERCIAL : (20 points)

- 1 - Elle est obligatoire pour toute vente de produits ou fourniture de prestations de services entre professionnels. (1 point)
- 2 - En double exemplaire. (1 point)
- 3 - {
- (2 points) {
- le bon de commande
  - le double du bon de livraison
  - la fiche client
  - les conditions de vente
  - le catalogue des tarifs
- 4 - 10 ans. (1 point)
- 5 - C'est une réduction de nature financière liée aux conditions de paiement par exemple pour paiement au comptant. (2 points)
- 6 - voir annexe 1. (13 points)

B.P.

Spécialité : **CHARCUTIER TRAITEUR**

**CORRIGÉ**

Code Spécialité :

Durée :  
2 h 00

Session  
2003

Épreuve : E4 – U42 Environnement Économique Juridique et Social de l'entreprise.....  
N° Sujet : 03-1635.....

Coefficient:  
1

Folio  
2 / 4

## ANNEXE 1

CHARCUTERIE TRAITEUR : « *Au cochon Doré* »

Adresse : *Route du lac*  
**34000 MONTPELLIER** 1 point

*Hôtel des Flots*  
*Avenue des Mouettes* 1 point  
**34120 PALAVAS**

Le

## FACTURE

Objet de la prestation : *Commande n° 12854* 1 point

DÉSIGNATION DES PRODUITS	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.	
<i>Jambon de pays</i>	<i>3 – 200 kilos</i>	<i>6,48 €</i>	<i>20,74</i>	1 point
<i>Saucisson à l'ail</i>	<i>1 – 500 kilos</i>	<i>2,50 €</i>	<i>3,75</i>	1 point
<i>Rillettes</i>	<i>3 – 700 kilos</i>	<i>5,98 €</i>	<i>22,12</i>	1 point

Total brut HT	46,61 €	1 point
Escompte / remise 3 %	1,39 €	1 point
Total net HT	45,22 €	1 point
TVA à 5,5 %	2,48 €	1 point
Total TTC	47,70 €	1 point
Acompte à déduire	/ €	
Total net TTC à payer	47,70 €	1 point

« Accepte le règlement par chèque en qualité de membre d'un centre de gestion agréé » (1)

RCS *Montpellier (2) B584251289 SARL*  
*Capital social 7 500 €* 1 point

B.P.

Spécialité : **CHARCUTIER TRAITEUR**

**CORRIGÉ**

Code Spécialité :

Durée :  
2 h 00

Session  
2003

Épreuve : **E4 – U42 Environnement Économique Juridique et Social de l'entreprise**.....  
N° Sujet : **03-1635**.....

Coefficient:  
1

Folio  
3 / 4

### 3 - CADRE JURIDIQUE : (10 points)

A - Monsieur DUVAL a le choix entre 2 statuts juridiques pour la société qu'il envisage :  
(4 points)

L'E.U.R.L. : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée qui lui permet de rester seul à la tête de sa société tout en protégeant son patrimoine personnel puisque sa responsabilité est limitée au capital social dont le minimum est 7 500 euros. (1 point + 1 point)

La S.A.R.L. : Société À Responsabilité Limitée qui nécessite un capital social de 7 500 euros et qui lui permet comme pour l'E.U.R.L. de protéger ses biens personnels. Mais dans ce cas, il devra trouver au minimum un associé qui pourrait être dans son cas personnel son conjoint.  
(1 point + 1 point)

B - PRUD'HOMME (6 × 1 point)

- 1 - Jugement du conseil de prud'homme de Toulouse. (1 point)
- 2 - le demandeur : Christiane BARROT salariée (0,5 point)  
le défendeur : Société ROFLEX (0,5 point)
- 3 - 4 conseillers → 2 employeurs ; 2 salariés (0,5 point)  
+ 1 juge départiteur (+ 1 greffier) (0,5 point)
- 4 - une indemnité pour licenciement abusif (0,5 point)  
sans cause réelle et sérieuse (0,5 point)
- 5 - ♦ conciliation (0,5 point)  
♦ 1<sup>er</sup> jugement (2 + 2 conseillers) (0,5 point)  
♦ 2<sup>ème</sup> audience de jugement
- 6 - Melle BARROT a raison car les motifs évoqués n'ont (0,5 point)  
pas affecté la bonne marche de la société. (0,5 point)

B.P.

Spécialité : **CHARCUTIER TRAITEUR**

**CORRIGÉ**

Code Spécialité :

Durée :  
2 h 00

Session  
2003

Épreuve : **E4 – U42 Environnement Économique Juridique et Social de l'entreprise**.....  
N° Sujet : **03-1635**.....

Coefficient:  
1

Folio  
4 / 4

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.